

Farce de San Isidro: Yolanda Ferrer répond à la présidente de la sous-commission des droits humains du Parlement européen

Image not found or type unknown



La Havane, 10 déc (RHC) Yolanda Ferrer, présidente de la commission des relations internationales de l'Assemblée Nationale, a dénoncé la position de la présidente de la sous-commission des droits de l'homme au Parlement européen en faveur de la farce de San Isidro.

Dans sa réponse à la députée européenne Yolanda Ferrer rappelle que ce soi-disant «Mouvement» n'est qu'un groupe de quatre citoyens financé par le gouvernement des États-Unis, accompagné de quelques autres, pour monter un nouveau spectacle dans le cadre des actions subversives contre Cuba.

«Alors que le Président craignait pour le sort des grévistes présumés et de leurs compagnons, et évoquait le «harcèlement» et «l'intimidation», ils ont posté des vidéos reflétant l'euphorie et le plaisir de la mise en scène préparée pour l'occasion.

Comme vous devez le savoir, tout le monde a toujours été en bonne santé ; les images de ceux qui ont dit au monde qu'ils avaient fait une grève de la faim et de la soif pendant des jours démentissent un tel mensonge. Les vidéos diffusées par le groupe montrent la nourriture et les boissons qu'ils ont reçues.

Ceux qui s'identifient comme dirigeants sont des individus caractérisés par leurs actions publiques dégradantes, leur manque de respect manifeste pour les symboles nationaux et un long passé de provocation.

Tout peut être attesté par le Chargé d'affaires des États-Unis à Cuba qui, comme on l'a démontré, en s'ingérant manifestement dans les affaires intérieures de notre pays, a communiqué avec eux et a circulé de manière provocante dans les environs, ce qui a entraîné une protestation énergique et la condamnation de notre gouvernement» signale la lettre de Yolanda Ferrer.

La députée européenne s'inquiète également de l'emprisonnement de Denis Solís, un individu qui n'est pas en prison pour les raisons qui lui ont été expliquées.

«À Cuba, personne n'est puni pour sa façon de penser ou d'exprimer ses opinions, au contraire, l'État encourage l'échange permanent afin de parvenir à une participation effective du peuple à la gestion du pays. L'article 54 de la Constitution de la République stipule que l'État reconnaît, respecte et garantit la liberté de pensée, de conscience et d'expression du peuple.

Denis Solís a été jugé en bonne et due forme pour outrage à l'autorité et condamné à huit mois d'emprisonnement, sans appel. Soit dit en passant, ce n'était pas la peine la plus lourde», signale la lettre.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/241915-farce-de-san-isidro-yolanda-ferrer-repond-a-la-presidente-de-la-sous-commission-des-droits-humains-du-parlement-europeen>



Radio Habana Cuba